

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
EN FORMATION PLENIÈRE DU 13 JANVIER 2020

LISTE DE PRÉSENCE

Collège - A - Professeurs et personnels assimilés

Présents : M^{me} HUAULT

MM. DE VREYER, PASQUALINI

Absentes et représentées : M^{mes} PIQUET, GRIGORI

Absente : M^{me} LEMAIRE

Absent : M. JOUINI

Collège - B - Autres enseignants et assimilés

Présents : M^{mes} BELLOSTA, RENAUDIN, ROZIER, SZTULMAN

MM. AIRIAU, BLOOM

Absente : M^{me} MELLA

Collège des Personnels BIATSS

Présents : M^{mes} DESSANS, LENFANT, MAURY

M. MABBOUX

Absente et représentée : M^{me} LENFANT

Collège des Etudiants

Présents : M^{mes} CORTES, VALLADE

MM. PIVETTA, HENRIOT, JEGOU

Absentes et représentées : M^{me} BERGEREAULT

Absents et représentés : MM. DURR, DAUZOU-DURAND

Collège des Personnalités extérieures

Présents : M^{me} ORAIN

M. LEBEGUE

Absentes et représentées : M^{mes} ARIGONI, BLANCHECOTTE

Absents et représentés : MM. BOZO, LEVY-LANG, REDLER

Absents : M. LAURET

Représentant du Recteur

M. Virgile LIABEUF

Membres de droit

Présents : MM. PEJOUT, BOUTILLIER, DARPY, DUIZABO, LOHISSE, SALASC

Absents : MM. DORANDEU, GUENEE, HOFFMANN,

Invités permanents

Présents : M^{mes} AMZALAG, DESARBRES, GINGLINGER, MAGE, SEBERT, FLEURETTE

MM. AGRIKOLIANSKY, BOUCHARD-DENIZE, ELIE-DIT-COSAQUE, LOUVARIS, GHOLAMI SABA, DANSOU-MOREL

Absents : MM. CHAFAI, MOUHOUD

Procurations :

- Alexandra ARIGONI et Dominique BLANCHECOTTE ont donné procuration à Isabelle HUAULT
- Martine PIQUET a donné procuration à François PASQUALINI
- Daniela GRIGORI a donné procuration à Stéphane AIRIAU
- Patricia LENFANT a donné procuration à Valérie RENAUDIN
- Zoé BERGERAULT a donné procuration à Julien PIVETTA
- Louis DAUZOU-DURAND et Benjamin DURR ont donné procuration à Léo HENRIOT
- Pierre-Jean BOZO a donné procuration à Daniel LEBEGUE
- André LEVY-LANG et Jérémy REDLER ont donné procuration à Philippe DE VREYER

Le quorum étant atteint, I. HUAULT ouvre la séance à 17h10.

I. HUAULT souhaite une très bonne année 2020 à tous les administrateurs et espère que les nombreux projets initiés permettront encore de faire rayonner Dauphine au service des étudiants.

Elle rappelle que l'année 2019 a été marquée par la célébration des cinquante ans de l'Université, ce qui a permis l'organisation de nombreux événements scientifiques, pédagogiques et conviviaux.

La Présidente aborde ensuite les sujets d'actualité.

Pour l'année à venir, I. HUAULT indique qu'il faut continuer à consolider et à structurer les programmes Dauphine Numérique et Dauphine Durable, deux projets avec des enjeux sociaux importants.

Elle rappelle aussi que, dès ce semestre, le projet de réhabilitation de l'Université sera engagé. Les travaux préparatoires commenceront en avril 2020 – ils ont déjà débuté avec l'archivage – et la première pierre du nouveau bâtiment sera posée en novembre 2020, sachant que le permis de construire sera déposé fin janvier 2020. Concernant les autres projets en cours, la Présidente énumère les plus marquants :

- Le lancement du nouveau site institutionnel à la fin du mois de janvier 2020
- La célébration des dix ans du programme « Égalité des chances », qui permet d'associer la priorité de la diversité sociale à l'excellence académique de l'université
- L'entrée de Dauphine dans Parcours Sup
- Le travail sur l'accréditation *EQUIS*
- La mise en œuvre du plan d'actions sur la qualité de vie au travail, suite au diagnostic mené l'an dernier
- Le lancement des programmes gradués dans le contexte de Paris Sciences et Lettres (PSL)

I. HUAULT profite de cette introduction pour remercier l'ensemble des équipes enseignantes et administratives, qui permettent de répondre à toutes ces ambitions avec beaucoup d'efficacité et de professionnalisme. Disposer d'équipes d'aussi grande qualité au sein de Dauphine est extrêmement précieux.

La parole est ensuite donnée aux administrateurs.

I. Procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 18 novembre 2019

I. HUAULT propose le vote du procès-verbal du Conseil d'administration du 18 novembre 2019.

Le Conseil approuve à l'unanimité le procès-verbal du Conseil d'administration du 18 novembre 2019.

II. Election 2020 : mise en place d'un dispositif de vote électronique

I. HUAULT rappelle que ce point a été présenté, pour information, en Conférence de direction élargie, au cours de laquelle étaient invités les représentants élus étudiants et a fait l'objet d'un vote favorable en Conseil de la formation et de la vie étudiante (CFVE). Elle laisse la parole à Joyce AMZALAG pour présenter le contexte, les motifs et la dimension technique de la mise en place de ce dispositif.

J. AMZALAG informe les administrateurs des avantages de mettre en place ce vote électronique :

- Favoriser la démocratie universitaire, en permettant à des étudiants en situation de handicap, en apprentissage ou en échange, de pouvoir voter. Ce qui n'est pas le cas aujourd'hui puisque, depuis le décret du 24 avril 2017 qui a modifié les conditions de dépôt de procuration, une partie de ce corps électoral ne se trouve pas en capacité de voter.
- Améliorer l'organisation du vote, en mobilisant moins de personnel, tout en diminuant le risque d'erreurs. Ce dispositif permet ainsi un gain de temps dans le dépouillement, pallie la gestion complexe des procurations et évite les longues files d'attente le jour du vote.
- Permettre à Dauphine de se mettre aux standards de qualité. Ce dispositif de vote est utilisé dans d'autres universités publiques, comme Paris Sorbonne, Campus Paris Saclay, Inalco, Université de technologie de Compiègne ou Sciences Po.

En ce qui concerne la mise en œuvre, l'ouverture des scrutins peut se faire sur un jour ou plus. L'option choisie, à Dauphine, est celle sur deux jours avec, dans tous les cas, un vote en présentiel organisé sur une journée. Il sera mis à disposition, dans les différents bureaux de vote et isolements, une tablette ou un ordinateur pour voter. Le vote peut également se faire depuis un ordinateur personnel, tablette, smartphone ou tout autre navigateur. Le bulletin de vote est crypté et stocké dans une urne électronique dédiée, sans aucun lien avec le fichier d'authentification des électeurs. Ce circuit garantit le secret du vote et la sincérité des opérations électorales.

Une cellule de support téléphonique gratuite, 7 jours sur 7 et 24/24 heures, est à la disposition des électeurs afin de veiller au bon fonctionnement et à la surveillance du système de vote. Cette cellule sera en capacité de prendre en charge les problèmes rencontrés par les utilisateurs. Elle est installée sur un numéro vert et sera en mesure de fournir aux commissions électorales, la liste détaillée de tous les incidents recensés et pris en charge, ainsi que les solutions qui auront été apportées. L'organisation sera complètement externalisée *via* une société qui présente de nombreuses garanties techniques : système régulièrement audité par plusieurs experts et enregistrement auprès de la CNIL. Dauphine bénéficiera d'un accompagnement complet avec une équipe dédiée aux niveaux opérationnel, technique et juridique. Concernant les spécificités techniques, l'infrastructure informatique sera gérée en mode IAS. Les bulletins de vote seront chiffrés. Il y aura un cryptage de bout en bout des opérations de vote, une séparation stricte entre urne et émargement et aucune trace du vote. Il y aura également une procédure de réassort d'identifiants en cas de perte. Au moins un bureau de vote centralisé sera constitué, composé d'un Président et de deux assesseurs chargés de procéder au dépouillement de tous les scrutins pour chaque collège. Aussi, la Présidente de l'Université désignera les membres de la commission électorale de chaque collège, commission chargée de veiller à la régularité des scrutins.

À l'ouverture du scrutin, chaque électeur recevra un premier mail à son adresse Dauphine comportant son identifiant et un lien lui permettant d'activer son mot de passe. Ce mot de passe sera transmis dans un second mail. Pour se connecter, l'électeur devra saisir son identifiant et son mot de passe. Après avoir voté, l'électeur recevra un accusé de réception généré par mail automatique, ainsi qu'une preuve de vote après émargement.

A. GHOLAMI SABA informe les administrateurs avoir fait part à I. HUAULT de sa volonté de démissionner de son poste de Vice-président Etudiant, si le Conseil d'administration approuve ce vote électronique. Il en explique les raisons :

- certains exemples ont démontré que le vote électronique n'amène pas à une participation plus élevée. La participation, au sein de l'université, est l'une des plus élevées en France : jusqu'à 20 % dans certains conseils, contre une moyenne de 7 % au niveau national ;
- le vote est quelque chose de symboliquement fort, qui se rattache à un idéal commun. Il ne pense pas que les nouvelles avancées technologiques conduiront à voter en ligne pour l'Assemblée Nationale ou pour le Président de la République ;
- le système des procurations n'est peut-être pas parfait mais il comporte moins de risques que celui qui est proposé aujourd'hui.

Selon A. GHOLAMI SABA, le danger est de substituer un vote de réseau à un vote de conviction. Lors des dernières élections, certains individus avaient, le jour du vote, plusieurs procurations et utilisaient ainsi leur réseau au détriment d'un vrai vote d'adhésion. Il indique également que les remarques des étudiants, sur des sujets d'ordre général, ne sont jamais réellement étudiées, voire jamais prises en compte.

I. HUAULT rappelle encore une fois la concertation, qui a eu lieu, en Conférence de direction élargie et au CFVE.

A. GHOLAMI SABA souhaite savoir si la consultation s'est réellement faite avec les étudiants. Il pense qu'une direction élargie ou un CFVE sont des cadres non propices à une discussion saine ou aux débats d'idées.

I. HUAULT déplore cette conception des conseils centraux de l'Université.

J. PIVETTA pense que les 7 % de participation à l'Université ne sont pas satisfaisants et que la voix des étudiants en Erasmus compte autant que celles des étudiants présents à Paris. Les étudiants devraient pouvoir voter de chez eux, vu leur emploi du temps. Cela permettrait ainsi d'avoir beaucoup plus de vote de conviction, et non de réseau, comme cela a été sous-entendu. Il soutient vivement ce projet car les modalités et la sécurité mise en place permettent d'assurer une réelle démocratie étudiante.

S. ROZIER partage une partie des remarques concernant la possibilité pour les étudiants physiquement éloignés de Dauphine de pouvoir voter. Néanmoins, elle indique que certains pays - comme la Norvège, l'Allemagne ou les Etats-Unis - ont mis en place le vote électronique pour des élections nationales ou locales et se sont finalement rétractés, car ce dispositif n'offrait pas toutes les garanties de transparence dans un cadre démocratique. Elle cite un extrait d'un avis d'une délibération de la CNIL du mois d'avril 2019, qui émet des doutes et des inquiétudes quant à la transparence des opérations de vote : « *La Commission souhaite rappeler que le vote par correspondance électronique, notamment via Internet, présente des difficultés accrues notamment à cause de l'opacité et de la technicité importante des solutions mises en œuvre, ainsi que de la très grande difficulté de s'assurer de l'identité et de la liberté de choix de la personne effectuant les opérations de vote à distance* ». Il est certes nécessaire de se saisir des possibilités techniques pour pouvoir voter de manière plus efficace, plus rapide et plus égalitaire, il n'en demeure pas moins que les doutes qu'émettent certains représentants étudiants sur la liberté de choix des votants et sur la transparence des opérations de vote ne sont pas totalement dénués de fondement.

J. AMZALAG informe que la société choisie, pour organiser ce vote électronique, est régulièrement auditée et a le certificat accordé par la CNIL. Elle ajoute qu'il y a souvent des pressions qui sont faites avec un vote à l'urne et que la neutralité n'est pas toujours présente.

A. JEGOU exprime son désaccord sur ce dernier point. Les isoloirs ont été créés justement pour permettent de voter en secret. Devant un ordinateur, les pressions peuvent être plus réelles. Par conséquent, la non-coercivité du vote, du fait des isoloirs, est réellement importante. Il soutient A. GHOLAMI SABA sur le fait que le trafic des procurations peut se transformer en un trafic de codes. Il n'est pas totalement opposé au vote électronique, mais les garanties doivent être respectées et tenues.

I. HUAULT rappelle qu'il n'est pas évident pour des étudiants en mobilité, en situation de handicap ou en apprentissage, de se présenter devant un isoloir.

A. JEGOU indique qu'il a été évoqué, lors de la Conférence de direction élargie, la possibilité de séparer la liste des personnes ne pouvant pas voter à Dauphine, de ceux qui sont en capacité de le faire.

J. AMAZALAG revient sur le manque de neutralité, en ce sens qu'il est tout à fait possible d'entreprendre des étudiants avant qu'ils entrent dans le bureau de vote et l'isoloir.

A. JEGOU confirme, qu'effectivement, ce sont des pressions, qui se font publiquement devant le bureau de vote. Néanmoins, l'étudiant est ensuite tout seul dans l'isoloir.

J. AMZALAG aborde le trafic de codes et explique, qu'à l'ouverture du scrutin, chaque électeur reçoit un premier mail avec les codes. Il est responsable de leur conservation et lui appartient de voter à titre strictement personnel. En cas de suspicion de fraude et après vérification de la réalité des faits, les auteurs pourront être traduits devant la section disciplinaire.

A. JEGOU demande comment cela peut être prouvé.

J. AMZALAG répond qu'il y a quand même des remontées d'informations.

F. PASQUALINI indique que le vote électronique tend à se développer dans ces pratiques. Mais, comme le rappelait S. ROZIER, en citant le récent rapport de la CNIL, il n'est pas exempt de toutes craintes.

En droit des sociétés, pour les Assemblées générales de sociétés par actions, un contentieux s'est fabriqué autour du vote électronique, avec en conséquence des annulations. Les tribunaux de commerce, dans ces cas-là, demandaient aux sociétés de prouver l'intégrité de leur connexion. Elles peuvent certes prouver que leur connexion n'ait pas été violée, mais elles ne peuvent prouver que leur connexion était intègre. Il souhaite faire une proposition pour les prochaines élections de fin d'année, à savoir introduire le vote électronique depuis les locaux de l'Université en multipliant, peut-être, les salles dans lesquelles des ordinateurs sous isolement seraient mis à disposition. Le prochain Conseil d'administration ferait ensuite un bilan de cette expérimentation et pourrait reprendre les discussions pour voir s'il y a matière à élargir ou pas.

I. HUAULT répond que cette proposition ne va malheureusement pas pallier la question de l'élargissement de la base électorale. De plus, cela impliquerait une logistique extrêmement complexe.

L. HENRIOT indique que, pour la plupart des étudiants, la vie syndicale/politique étudiante fait au mieux l'objet d'un désintérêt, au pire l'objet d'un rejet. Ce n'est donc pas en proposant des conditions de vote matérielles plus favorables, qu'ils seront amenés vers un bureau de vote. Concernant la question de la neutralité, l'étudiant est totalement souverain quand il se retrouve seul dans l'isoloir. Or, dans le cas d'un vote électronique, il n'y a aucune garantie de réserve et le risque de transparence est bien réel. Il approuve la proposition de F. PASQUALINI de mettre à disposition plus de bureaux de vote, même si cela risque d'entraîner un alourdissement logistique.

S. MAGE rappelle que ce dispositif a pour objectif de permettre une participation au vote à des étudiants empêchés de voter lors des précédentes élections. Un grand nombre d'étudiants en échange, en apprentissage et même sur le site de Dauphine (en particulier du département LSO), ne pouvaient pas voter : soit parce qu'ils étaient trop loin ; soit parce qu'ils devaient faire face à des files d'attente extrêmement longues. Ce constat est un vrai problème pour une institution universitaire, qu'il faut absolument résoudre. Elle ajoute également que la logistique de cette organisation mobilise énormément de personnes et neutralise déjà beaucoup de salles. Il s'agit donc de proposer le vote en distanciel à tous ceux qui pourraient en bénéficier, et, pour garder la symbolique du vote, de conserver un certain nombre d'isoloirs sur place. Pour toutes ces raisons, elle indique être très favorable au vote électronique, qui d'ailleurs ne concerne pas que les étudiants, mais également des enseignants en mission à l'étranger ou en colloque. Sur les aspects de sécurité, il existe plusieurs modalités possibles. Une discussion peut éventuellement être menée avec le prestataire technique, sans que cela remette en cause le principe du vote électronique. S. MAGE conclut en indiquant que la Présidente et elle-même ont fréquemment des concertations avec les bureaux des organisations étudiantes représentatives, notamment dernièrement sur ce dispositif de vote électronique.

B. MABBOUX demande les éventuelles sanctions disciplinaires en cas d'échange de codes.

I. HUAULT répond qu'il existe une traçabilité du vote qui est assurée dans ce contexte. Il peut donc y avoir des recours.

B. MABBOUX pense qu'il est impossible de savoir si quelqu'un a donné son code d'accès à un autre.

A. LOUVARIS ajoute que, concernant les modalités électroniques sur le plan du droit, il est exact que la CNIL – autorité de régulation en charge de ces questions – a pris une délibération intitulée « *délibération portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote par correspondance électronique, notamment via Internet* ». La CNIL a donné des recommandations et marqué sa réserve sur l'extension des votes électroniques pour les élections politiques. Elle ne vise donc pas les élections administratives – ce qui est le cas ici – ou les élections du droit des sociétés. La CNIL dit qu'il y a des imperfections, mais n'émet pas d'avis négatif. Elle donne des recommandations et demande qu'elles soient suivies. Évidemment, le prestataire choisi devra respecter ce niveau de recommandations et doit être agréé conformément aux exigences de la CNIL. En ce qui concerne la fraude électorale, elle existe malheureusement même dans des élections classiques, et elle est réprimée tant par le droit disciplinaire que par le droit pénal. Néanmoins, la CNIL a amélioré sa délibération puisque, par rapport à sa recommandation de 2003, elle estime qu'il faut aller de l'avant, le risque zéro n'existant pas, et que chaque technique nouvelle introduit des filouteries nouvelles. De plus, le juge électoral s'emploiera à vérifier toutes les questions techniques, et quel que soit le résultat des élections, même si la liste gagnante a 1 000 voix d'avance, tout ce qui toucherait à la sincérité du vote entraînerait annulation.

S. AIRIAU pense, qu'en introduisant le vote électronique, il est tout à fait possible de tricher sans être détecté si la personne s'en donne les moyens. Encore faut-il pouvoir le faire. L'Université va peut-être perdre certaines propriétés du mécanisme de vote, mais elle gagnera sûrement un peu plus de votants et de la souplesse d'organisation. Il ne comprend pas cette « pression » qui peut être exercée sur les étudiants. L'Université sert aussi à éduquer les étudiants ; il est donc primordial de leur expliquer en quoi cela est important de voter, quelles sont les pressions auxquelles ils peuvent avoir à faire, comment y résister ou en parler. Il faut absolument éviter la suspicion les uns envers les autres afin que les étudiants soient plus respectueux et plus responsables.

A. GHOLAMI SABA réagit sur l'éducation des étudiants et sur les pratiques d'une grande partie des associations de l'Université vis-à-vis des nouveaux entrants, qui subissent un bizutage.

I. HUAULT indique que l'Université ne peut tolérer le bizutage et mène des actions extrêmement volontaristes contre ces pratiques. L'institution prend ses responsabilités dans ce domaine.

A. GHOLAMI SABA revient sur la question de la pression. La mobilité ne veut pas dire plus de liberté. Le principe même de l'isolement est d'assurer le fait qu'il n'y ait pas de pression. A contrario, si l'étudiant est chez lui ou à l'extérieur, quelqu'un peut toujours lui dire quoi voter. La seule liste étudiante favorable à ce vote électronique est Esprit Dauphine qui, d'ailleurs, a illégalement récupéré toute la *mailing list* lors des dernières élections. Il souhaite également que les associations qui revendiquent l'apolitisation soient beaucoup plus écoutées et entendues. Concernant les problématiques de sécurité autour du vote électronique, il indique qu'il n'y a aucune possibilité de retracer le vote à partir du moment où il y a eu un échange de codes.

J. BLOOM précise qu'en principe, un vote électronique se passe bien, même si cela n'est pas infallible. En cas de problème, il n'y a pas moyen de recompter ou de vérifier les données, contrairement avec un support papier.

I. HUAULT confirme que cela est possible également dans le cas d'un vote électronique.

J. AMZALAG rappelle qu'une commission est présente tout au long de la journée pour relever tous les dysfonctionnements, y apporter des solutions et les fait remonter.

J. PIVETTA remercie les intervenants sur ce débat d'idées, où des faits concrets et précis ont montré en quoi le vote électronique est une vraie solution pour garantir la démocratie étudiante. Il ajoute qu'un élu étudiant – de surcroît avec des responsabilités – a le devoir, de par sa fonction, de chercher des solutions, notamment par rapport à ce qui se passe lors des soirées d'intégration. Sur les pressions éventuelles que certains pourraient recevoir, tous les étudiants sont, sauf erreur, majeurs et libres de voter selon leur choix. Il pense que la démocratie étudiante est nécessaire, et qu'avec ce système de vote électronique, elle est applicable pour tous les étudiants. Enfin, et au nom de son syndicat, J. PIVETTA indique qu'ils sont enclins à travailler sur des solutions pour mettre en avant la responsabilité de chacun en amont du vote. Cette solution peut être concrète si le travail est fait de manière collégiale.

D. DARPY précise que 1 400 apprentis à Dauphine ne peuvent pas vraiment voter et 800 étudiants sont en mobilité. Cela fait 2 200 étudiants, soit 25 % des étudiants en formation initiale.

I. HUAULT remercie D. DARPY pour cette précision. La gouvernance de cette Université est très favorable au vote électronique pour toutes les raisons expliquées, de démocratie universitaire et de meilleur pilotage organisationnel. Évidemment, il y a toujours des risques et des inquiétudes – certaines sont très légitimes – néanmoins, un très grand nombre de précautions sont prises pour que ce vote s'effectue dans les meilleures conditions, dans les conditions d'un libre choix et d'une libre conscience.

Le Conseil approuve à 19 voix pour et 11 voix contre, la mise en place d'un dispositif de vote électronique en vue des élections de 2020.

III. Compte-rendu du Conseil scientifique

B. BOUCHARD-DENIZE soumet aux administrateurs une présentation des différents points marquants du Conseil scientifique, jointe au procès-verbal.

I. HUAULT remercie B. BOUCHARD-DENIZE pour le travail du Conseil scientifique et souligne le dynamisme de la recherche à Dauphine et la qualité des travaux qui y sont menés.

IV. Contrôle interne budgétaire et comptable

N. PEJOUT indique que la présentation qui suit n'a pas été faite depuis 2015 et est le fruit d'un formidable travail collaboratif entre la Direction financière, l'Agence comptable, la DRH, la Formation continue, la Direction du projet nouveau campus, la Cellule d'aide au pilotage et la Direction du soutien à la recherche.

Y. SALASC et E. DANSOU-MOREL rappellent que cette exigence de qualité comptable et budgétaire est une obligation réglementaire, qui doit être présentée tous les ans. Elle vise à informer le Conseil d'administration de l'état d'avancement de ce projet, à répondre à l'enquête annuelle du ministère de tutelle (MESRI) et à se préparer au prochain audit de la Cour des comptes. Pour l'établissement, les enjeux de la maîtrise des risques budgétaires et comptables sont d'assurer la certification des comptes par nos commissaires aux comptes, d'assurer la fiabilité et l'objectivité de sa situation patrimoniale et financière, mais aussi d'améliorer la sécurité juridique et financière, d'améliorer les processus de gestion et de réduire les coûts de « non-qualité ». Cette démarche vise à avoir une maîtrise globale des risques et des processus comptables et financiers. Elle est destinée à renforcer l'assurance raisonnable de différents objectifs que sont la réalisation et l'optimisation des opérations comptables et budgétaires, la fiabilité des informations et la conformité aux lois et règlements en vigueur. Y. SALASC et E. DANSOU-MOREL soumettent aux administrateurs une présentation du Contrôle interne budgétaire et comptable, jointe au procès-verbal.

I. HUAULT remercie l'ensemble des équipes qui ont travaillé sur ce sujet complexe. Elle ouvre le débat en donnant la parole à H. ORAIN.

H. ORAIN sensibilise les administrateurs sur le fait que des établissements publics se sont retrouvés dans des situations financières dramatiques. Il existe une procédure pour ces situations, la tutelle administrative : l'État verse 12/12^{ème} de la subvention de fonctionnement par mois, sur la base de la subvention de l'année précédente, et un administrateur est nommé – généralement un inspecteur général –, chargé de couper tout ce qui dépasse. La maîtrise par les risques ou la maîtrise des risques dans la gestion publique, et notamment celle des établissements publics, est une préoccupation récente. Il est important que les établissements publics soient dotés d'une cartographie des risques efficace et suivie, qui fonctionne que si la vision macro des choses n'est pas perdue. Il est donc très intéressant d'avoir les deux démarches en même temps : la gestion par les risques identifiés dans une cartographie très précise et la vision macro des choses. Elle espère que, chaque année, les administrateurs auront l'état d'avancement de cette démarche et souhaite souligner le travail tout à fait important et de très grande qualité qui a été présenté.

I. HUAULT confirme que cela sera présenté chaque année au Conseil d'administration, avec un suivi des indicateurs et des risques.

Y. SALASC indique que cette présentation est un point de départ avec une démarche qualité itérative.

D. LEBEGUE souligne l'enjeu fondamental de cette démarche pour la bonne gouvernance et le bon pilotage de l'établissement. Il demande s'il serait possible d'obtenir, une fois par trimestre, des informations relatives au bloc « Nouveau campus », et notamment sur l'avancement en termes de risques et de coûts.

I. HUAULT rappelle que l'Université a maintenant un Directeur de Projet Nouveau campus, Rémy FRANCO, lequel a précisément une approche par les risques.

N. PEJOUT confirme qu'un Comité de pilotage trimestriel sera mis en place. Dès son arrivée, Rémy FRANCO a installé un pilotage par les risques sur le nouveau campus. La cartographie est très similaire à celle de la Direction financière : un risque de performance afin de déterminer si cela répond à la qualité du programme attendu, un risque humain (nuisances sonores, poussière, vibration), un risque financier, un risque calendaire, un risque juridique et un risque réputationnel. Cela pourra donc être présenté très régulièrement en Conseil d'administration.

B. MABBOUX félicite toutes les équipes pour leur contribution à l'élaboration de ce document. Il souhaite néanmoins y apporter une suggestion pour l'améliorer. En effet, un certain nombre de points représentent des risques pénaux de différents niveaux. Il serait peut-être opportun de bien différencier, ceux qui pourraient faire l'objet de sanctions quasiment immédiates et ceux qui pourraient faire l'objet d'un recours.

Y. SALASC indique qu'un des buts essentiels de cette cartographie, est de donner non seulement un diagnostic à la gouvernance, mais également une marge de manœuvre pour connaître les priorités et les risques majeurs. Effectivement, il y a le risque pénal, auquel cas l'action remonte à la Présidente. Mais la plupart du temps, l'agent comptable est la première personne concernée.

B. MABBOUX souhaite avoir des informations sur l'activité « bons de commande, suivi de contrats ordinaires » qui, à son avis, présente des risques financiers importants. Il cite, pour exemple, le contrat de maintenance, tacitement reconduit pour 25 000 €, pour un appareil inexistant depuis dix ans. Il note également l'absence d'un chapitre sur les dysfonctionnements générés par l'Université.

Y. SALASC rappelle le souhait d'avoir une vraie démarche de qualité avec une présentation approfondie. C'est la raison pour laquelle, la gestion de contrats et autres ne sont pas des processus qui ont été abordés. La concentration a été plutôt faite sur les ressources humaines, la formation continue, la recherche et le nouveau campus. Il est vrai qu'il y a encore plein d'autres process à inventorier, mais pour faire un travail de qualité, il faut faire un travail de fond.

Le Conseil approuve à l'unanimité le contrôle interne budgétaire et comptable.

V. Schéma pluriannuel du Handicap

S. MAGE indique que l'Université est dotée d'un schéma directeur pluriannuel du handicap, qui est arrivé à échéance. L'objectif est de poursuivre le travail engagé, en mettant en œuvre un deuxième schéma directeur pluriannuel du handicap pour la période 2019-2020, jusqu'à l'année universitaire 2022-2023. Au-delà du respect de la législation liée au handicap, l'accueil et l'accompagnement des étudiants et des personnels en situation de handicap fait partie de la politique de responsabilité sociale de l'Université. Le projet soumis est issu de la réflexion d'un groupe de travail composé de nombreux représentants des Directions, des services, des départements et également des étudiants. Le schéma s'articule autour de cinq axes de travail :

- L'accueil et l'accompagnement des étudiants
- L'accessibilité du campus et des savoirs, donc au bâti et aux ressources numériques
- L'information, la sensibilisation et la formation
- L'insertion professionnelle des étudiants en situation de handicap
- Le recrutement et l'accompagnement des personnels en situation de handicap

Elle souhaite remercier toutes les personnes qui ont participé à la réflexion, en particulier Sabine PERSICO, Responsable du pôle handicap et remplacée récemment par Amélie LEUSSIÉ.

D. LEBEGUE souhaite connaître le pourcentage d'étudiants et de personnels, concernés par ce schéma pluriannuel.

S. MAGE répond que le bilan est en cours s'agissant des étudiants pour 2019. Concernant 2018, 114 étudiants, sur 9 180 inscrits, étaient suivis par la mission Handicap pour un handicap définitif ou durable.

M. SEBERT ajoute que 37 membres du personnel, sur un total de 1 000 personnes (500 enseignants-chercheurs et 500 administratifs) étaient en situation de handicap, au 31 décembre 2018.

S. MAGE indique que l'Université est un peu en-dessous de la moyenne nationale, mais rapporté aux formations en sciences humaines et sociales, elle est complètement dans la moyenne nationale.

H. ORAIN note que, dans beaucoup d'établissements publics et administrations, il a été observé une réelle difficulté à se déclarer, même avec un handicap très handicapant. Elle demande si le plan prévoit d'encourager et de sensibiliser les personnels à l'importance de se déclarer, notamment par rapport aux mesures préventives et d'aménagement du poste de travail.

S. MAGE répond que la problématique entre étudiants et personnels est très différente. Du côté des étudiants, ceux qui en ont besoin peuvent se présenter au pôle Handicap et ont bien connaissance des aménagements. Du côté des personnels, plusieurs actions ont été menées dans le cadre du premier schéma directeur et d'autres actions sont effectivement prévues.

M. SEBERT confirme une volonté d'élargir la communication RH, pour les nouveaux arrivants par exemple, en accentuant celle sur le handicap.

N. PEJOUT ajoute qu'un livret d'action sociale est distribué à chaque nouvel arrivant à Dauphine, dans lequel un chapitre est spécifiquement consacré au handicap.

F. PASQUALINI se réjouit de ces excellentes évolutions. Il demande si, ces dernières années, il y a eu une évolution de l'emploi de personnels handicapés par Dauphine et si, pendant la période des travaux en marge du nouveau campus, le risque d'accessibilité va être maximalisé.

N. PEJOUT rappelle le chiffre, évoqué par M. SEBERT, à savoir 37 personnes en situation de handicap au 31 décembre 2018, contre 26 au 31 décembre 2017. À l'échelle du millier de collaborateurs à Dauphine toutes catégories confondues, c'est peu. Néanmoins, ce chiffre démontre une très forte augmentation. Et puis, à la faveur des travaux du nouveau campus, l'Université gagnera en accessibilité. Pendant les travaux, Dauphine, aidé de notre maîtrise d'ouvrage déléguée, Epaurif, fera le nécessaire pour que les personnes concernées ne soient pas pénalisées. Ce qui est plus inquiétant, ce seront les travaux du tramway, dans un espace relativement exigu.

M-J BELLOSTA demande si le schéma proposé est passé au Comité technique du 4 décembre dernier, qui doit normalement rendre un avis sur la question. Par ailleurs, étant en dessous du seuil des 6 %, elle demande également si Dauphine doit payer une pénalité et quel en serait le montant.

M. SEBERT confirme que cela n'a pas été présenté au Comité technique et que Dauphine est obligée de payer une pénalité dans la mesure où elle n'atteint pas les 6 %. Celle-ci varie en fonction du chiffre qu'elle parvient à atteindre.

M-J BELLOSTA insiste pour que ce schéma soit présenté au Comité technique.

I. HUAULT propose donc de voter uniquement sur le schéma pluriannuel relatif aux étudiants. Le schéma pluriannuel concernant les personnels passera en Comité technique, puis reviendra devant le prochain Conseil d'administration pour un vote formel, sans en refaire une présentation exhaustive.

D. LEBEGUE souhaite que Dauphine se donne pour objectif d'atteindre le plus vite possible ce seuil de 6 %.

I. HUAULT confirme que cet objectif est bien présent dans le plan d'actions du schéma pluriannuel et que cela devient une réelle préoccupation pour les équipes de Dauphine.

J. PIVETTA se satisfait de ce schéma pluriannuel sur le volet « étudiants ».

Le Conseil approuve à l'unanimité le Schéma pluriannuel du Handicap – volet Etudiants.

VI. Pédagogie et formation

1. Formation

▪ PSL

S. MAGE indique que ce point de l'ordre du jour est assez révélateur de l'activité à Dauphine et de la politique de l'établissement, avec des actions dans le cadre de PSL, de l'internationalisation des formations et du développement de la formation continue. Les programmes gradués faisaient suite à une volonté de PSL et des établissements de présenter une offre Master et Doctorat plus attractive, notamment auprès des étudiants étrangers. C'est également le souhait de répondre à l'appel à projets du Plan d'Investissement d'Avenir (PIA), pour obtenir des financements qui seraient en soutien de ces développements dans le cadre des programmes gradués. Il y a eu une dynamique extrêmement positive sur ces programmes gradués de réflexion pédagogique.

En attendant des financements du PIA, PSL a consacré un budget d'amorçage à ces programmes gradués et Dauphine a financé à la même hauteur pour développer des actions dès la rentrée 2020. Au sein des programmes gradués, beaucoup d'actions ont été menées (bourses à la mobilité, préparation au *job market* international, stages dans les laboratoires de recherche favorisés), mais certaines ont proposé des parcours étudiants très identifiés, appelés des *Research track*.

- Projet de création du parcours « Recherche juridique et innovations » au sein du Programme Gradué Droit

S. MAGE explique qu'il s'agit d'un nouveau parcours, M1 + M2, pour lequel les juristes et le porteur du programme gradué – Louis PERREAU-SAUSSINE – se sont appuyés sur l'existant. Ils ont mené un travail d'ingénierie pédagogique à partir de cours en Droit, complétés par de nouveaux enseignements et financés par les budgets. Un rôle très important est accordé au tuteur académique, à l'enseignant habilité à diriger des recherches, qui accompagne l'étudiant dès le M1. Ce parcours s'adresse à des étudiants qui auraient une appétence pour la recherche et qui sont déjà intéressés par une poursuite d'études en doctorat.

Le Conseil approuve à 20 voix pour et 6 abstentions, le projet de création du parcours « Recherche juridique et innovations » au sein du Programme Gradué Droit.

- Projet d'un parcours international au sein du Programme Gradué Management

S. MAGE présente ensuite un parcours de M1 au sein du Programme Gradué Management, 100 % en anglais de manière à accueillir des étudiants internationaux. Il s'appuie sur différentes mentions : marketing et stratégie ; management et organisations. Il s'agit de formaliser ce parcours étudiant spécifique avec des cours choisis et un objectif de *Research track*.

F. PASQUALINI demande s'il convient aux administrateurs de Dauphine de voter sur ces diplômes, sachant que ce sont des diplômes de l'Université PSL.

S. MAGE répond qu'il lui semble important que les instances de Dauphine soient informées, mais également qu'elles votent sur la création de parcours, qui sont des évolutions structurantes et importantes pour l'Université. Les Conseils de Dauphine ont toute légitimité pour rendre un avis et voter sur ces projets.

A. LOUVARIS confirme que les Conseils sont effectivement compétents pour délibérer sur ces projets, pour deux motifs :

- Un motif de concrétisation du programme gradué : le principe est acté par PSL, mais il appartient à l'Université Paris Dauphine de préciser les choses.
- Les instances peuvent décider de se saisir – fusse à titre facultatif, mais à titre d'opportunité – de questions qui sont importantes pour la démarche de Dauphine. Pour le futur, rien n'interdit aux Conseils de faire des recommandations et de donner des avis. Les délibérations obligatoires et les délibérations facultatives doivent être certes distinguées, mais il n'en demeure pas moins qu'il en va de la façon dont l'Université entend participer, de façon équilibrée, à cette structure coopérative, avec une forme d'intégration, qui n'est pas une fusion. Cela s'inscrit dans une approche raisonnable du principe de subsidiarité de PSL.

I. HUAULT trouve la réponse d'A. LOUVARIS extrêmement claire. Tant du point de vue politique que juridique, l'Université tient à faire valoir ses prérogatives, non pas en tant que composante de PSL, mais d'établissement-composante, tout en respectant le principe de subsidiarité et en s'intégrant dans PSL.

A A. SZTULMAN, qui demande s'il s'agit bien du *Research track*, proposé aux étudiants de M1 généraliste de ce programme, S. MAGE répond que ce nouveau parcours est considéré comme tel.

A. SZTULMAN demande si cela concerne que les étudiants destinés à la recherche.

S. MAGE précise que tous les enseignements n'étaient pas dispensés en anglais. En balayant les différents parcours de M1, une offre plus spécifique a été proposée, avec des contenus adaptés, à une formation à la recherche.

A. SZTULMAN demande si les étudiants de M1, qui vont suivre cette *Research track*, auront accès aux différents M2.

S. MAGE répond qu'effectivement ils pourront y avoir accès, mais qu'il est également prévu de proposer une banque de cours avec la possibilité pour les étudiants de choisir des cours dans les différents M2. Tout étudiant de Dauphine a la possibilité d'être candidat et de se réorienter, si possible vers un M2 Recherche. L'enjeu est la communication et la candidature des étudiants lors de cette campagne. Pour être prêt pour la rentrée 2020, il faut être en capacité de proposer le parcours sur le plan administratif. C'est la raison pour laquelle, même si l'Université n'est pas totalement prête sur le M2, elle souhaite néanmoins présenter le projet pour le M1, en posant la première brique du *Research track*.

A. SZTULMAN demande s'il existe sur le parcours Droit, qui va du M1 au M2, une distinction entre la formation à la recherche et la formation par la recherche.

S. MAGE indique que ce sont des cours déjà proposés dans le M1 Droit. Le souhait des collègues juristes était de muscler un parcours à la recherche et donc de créer un nouveau M2.

A. SZTULMAN pense que la distinction entre la formation à la recherche et la formation par la recherche serait plus structurant.

S. MAGE indique que dans le cas d'un parcours à la recherche, les étudiants choisiront une des trois majeures en M1 : affaires et fiscalité ; patrimoine ; gouvernance publique. Les étudiants en formation par la recherche, quant à eux, auront un volant d'options, qui ne sera pas proposé aux étudiants qui choisiront le *Research track*. Il y aura, à la place, des cours spécifiquement conçus : histoire des idées juridiques ; méthodologie appliquée à la recherche ; un cours en anglais *interdisciplinary research*. En M2, dans le cadre de la mention Droit et en complément de tous les parcours de droit déjà proposés, un parcours supplémentaire du M2 a été créé, s'appuyant sur des cours existants mais dédiés. Les étudiants qui seront dans le *Research track* seront donc diplômés de la mention Droit parcours « Recherche juridique et innovations ».

A. SZTULMAN demande si les cours nouvellement créés en Droit pour la formation à la recherche seront ouverts aux autres étudiants.

S. MAGE répond que cela ne sera pas ouverts aux autres étudiants car c'est un parcours spécifique.

A. SZTULMAN souhaite savoir s'il est prévu l'ouverture de d'autres programmes gradués.

S. MAGE répond que cela peut effectivement être envisagé. Les économistes réfléchissent sur l'opportunité de créer un parcours dédié, ou juste un certificat, qui peut être du non-diplômant. Les sciences sociales et la finance sont, pour l'instant, concentrées sur des actions au niveau Doctorat ; les mathématiques et l'information, sur les bourses d'attractivité.

F. PASQUALINI demande si les nouveaux M2, créés dans les programmes gradués, seront dans les mentions.

S. MAGE confirme que la création d'un parcours doit être dans la mention Droit, car l'étudiant ne pourra pas bénéficier du grade de Master. Or, pour poursuivre en Doctorat, il faut avoir un diplôme national de Master ou la reconnaissance du grade. Elle propose de faire un point d'étape sur les programmes gradués en mobilisant les porteurs de projet, car ils n'ont pas le même degré d'avancement et que les priorités n'ont pas été mises aux mêmes endroits. Les porteurs de projet phasent les choses différemment avec le budget d'amorçage qu'ils ont obtenu. Une offre très importante est prévue, si l'Université obtient des financements.

I. HUAULT pense qu'une présentation plus détaillée de ces programmes gradués pourrait être prévue lors d'un prochain Conseil d'administration, au cours duquel serait mis en avant la philosophie générale de ces programmes gradués, qui structurent effectivement de manière substantielle l'offre de formations de Dauphine. Les VP Recherche et VP Formation ont beaucoup travaillé ensemble dans la construction de ces programmes gradués. Enfin, une réunion est également envisagée avec le CFVE et le CS, afin de bien montrer l'articulation formation à la recherche et par la recherche.

S. AIRIAU s'interroge sur la place physique et le nombre d'enseignants-chercheurs à disposition pour pouvoir mettre en place ces programmes.

S. MAGE indique que ces différents programmes gradués ont fait l'objet de beaucoup de discussions et d'une longue concertation au sein des disciplines. En partant de l'offre existante, il a fallu déterminer ce qui pourrait être fait pour la mettre en valeur, pour la rendre plus lisible et pour pouvoir la proposer aux étudiants étrangers. PSL va beaucoup communiquer sur l'offre de formations à l'international.

I. HUAULT pense que c'est un enjeu majeur pour Dauphine, dont la présence est sans équivoque sur ces programmes gradués en tant qu'établissement référent dans l'ensemble des disciplines. Cela vient structurer l'ensemble de l'offre de formations au niveau Masters et Doctorat, tout en insistant sur la formation par la recherche, qui est au cœur même de la mission de Dauphine.

Le Conseil approuve à 20 voix pour et 6 abstentions, le projet d'un parcours international au sein du Programme Gradué Management.

- International

- Projet de parcours international – Master Economie et Finance

C. ELIE-DIT-COSAQUE informe que la création de ce parcours spécifique permettra d'accueillir des étudiants qui seront en cursus doubles diplômes avec des institutions partenaires. Les doubles diplômes présentent quelques prérequis et exigences. Deux doubles diplômes seront adossés à ce parcours : un diplôme avec l'Université de Goethe et un diplôme avec l'Université Ca Foscari. Dans le premier cas, les étudiants réaliseront la première année dans l'institution d'origine et la deuxième année dans l'institution d'accueil. Dans le second cas, les étudiants passeront au minimum un semestre dans l'institution d'accueil. D'autres projets sont en cours de préparation, notamment un projet de doubles diplômes avec l'Université de Queen Mary London.

Le Conseil approuve à 20 voix pour et 6 abstentions, le projet de parcours international – Master Economie et Finance.

- Projet de double diplôme entre le Master Informatique (1ère année de Master parcours MIAGE et 2ème année de Master parcours MIAGE Informatique Décisionnelle) et le “Laurea Magistrale” en Data Science and Business Informatics de l'Université de Pise

C. ELIE-DIT-COSAQUE indique que ce double diplôme s'inscrit dans une logique d'internationalisation du département MIDO, dont des projets sont en cours avec l'Université de New-York et avec l'Université de Bocconi. La première année de ce diplôme de niveau Master, avec l'Université de Pise, se fait dans l'institution d'origine, la seconde dans l'institution d'accueil. Ces mobilités n'impliquent pas de frais financiers. La sélection et l'encadrement des étudiants se font par l'institution d'accueil, mais en fonction de critères de sélection qui ont été conjointement déterminés. Les étudiants doivent obtenir 60 ECTS dans chaque institution et, à l'issue du programme, ils reçoivent le diplôme de l'Université partenaire.

I. HUAULT précise que l'Université de Pise est une belle institution, qui présente des formations de qualité, notamment en informatique.

Le Conseil approuve à l'unanimité, le projet de double diplôme entre le Master Informatique (1ère année de Master parcours MIAGE et 2ème année de Master parcours MIAGE Informatique Décisionnelle) et le “Laurea Magistrale” en Data Science and Business Informatics de l'Université de Pise.

- Projet de double diplôme avec Tongji Université

C. ELIE-DIT-COSAQUE indique que ce projet concerne le Master Management et Organisation de Dauphine et le Master of Management Science de l'Université de Tongji avec différents parcours : *Corporate Management ; Technology Economy and Management ; Management Science and Engineering ; Master of Business Administration*. Il s'agit d'un double diplôme avec une sélection des étudiants par l'institution d'origine, qui les propose à l'institution d'accueil. Un certain nombre de critères ont été indiqués en termes de TOEFL. L'Université de Tongji fait partie des très bonnes universités chinoises et est très portée sur la francophonie. Un des avantages d'obtenir un diplôme d'une université chinoise de bon niveau, est de permettre aux étudiants qui le souhaitent de démarrer ou de poursuivre une carrière professionnelle en Chine, sitôt leur diplôme obtenu.

Autrement, un diplômé doit avoir deux années d'expérience professionnelle avant de pouvoir prétendre travailler en Chine.

F. PASQUALINI demande pourquoi ce parcours est de deux ans pour les étudiants dauphinois et de deux ans et demi pour les étudiants de l'Université chinoise.

C. ELIE-DIT-COSAQUE pense que cela permet aux étudiants chinois de terminer leurs études en Chine. En effet, ils doivent tout d'abord valider le M2 à Dauphine, avec un mémoire selon les critères de Dauphine, puis, retourner à l'Université de Tongji, pour présenter un mémoire rédigé en chinois.

Le Conseil approuve à 22 voix pour et 4 abstentions, le projet de double diplôme avec Tongji Université.

▪ Formation continue

S. DUIZABO indique que l'Université a été sollicitée par différents partenaires et souhaite continuer à se développer sur certains axes. Il s'agit donc d'arriver à équilibrer l'offre de formations, avec la fermeture d'autres diplômes, afin de proposer des formations plus attractives aux futurs étudiants.

➤ Projets de création de Diplômes :

- Exécutive Master – Gestion et Allocation d'actifs patrimoniaux

S. DUIZABO indique que l'Université propose déjà des formations en gestion de patrimoine. Néanmoins, il est proposé de créer ce diplôme pour renforcer une compétence de plus en plus demandée. En effet, dans un contexte où les taux sont si bas, les banques doivent trouver des solutions pour développer leur activité. La gestion de patrimoine est un axe particulièrement fort pour elles, pour arriver à occuper une place importante sur ce marché-là. Il s'agit aussi de renforcer la compétence de leurs gestionnaires en matière d'allocation d'actifs.

Le Conseil approuve à 17 voix pour, 3 voix contre et 6 abstentions, le projet de création du diplôme Exécutive Master – Gestion et Allocation d'actifs patrimoniaux.

- Exécutive Master – Dirigeant de l'immobilier

S. DUIZABO indique que ce diplôme a pour objectif de former des dirigeants de haut niveau qui souhaitent consolider leurs compétences dans le secteur de l'immobilier ; aujourd'hui, un secteur-clé pour l'économie avec 240 000 salariés.

Le Conseil approuve à 20 voix pour et 3 voix contre, le projet de création du diplôme Exécutive Master – Dirigeant de l'immobilier.

- MBA – Hospitality and Culinary Management (Management des arts culinaires et de l'hôtellerie)

S. DUIZABO présente ce programme qui sera dédié à un public étranger, souhaitant développer ses compétences en matière de management, de stratégie et de marketing, dans un secteur qui est de plus en plus concurrentiel et international. En effet, une forte offre s'est développée ces dernières années ; des grandes *business schools* ont monté des programmes en partenariat avec des écoles dédiées en hôtellerie et restauration, l'ESCP et Ferrandi ou l'EM Lyon et l'École Paul Bocuse. L'Université, quant à elle, a créé, depuis deux ans déjà, un Bachelor avec le Cordon Bleu, qui l'a sollicité pour proposer un programme en formation continue de haut niveau.

A. SZTULMAN demande si c'est le Cordon Bleu qui a souhaité s'associer à Dauphine en proposant cette formation.

S. DUIZABO indique que ce programme, tout en anglais, a été travaillé en profondeur. Dauphine apporte sa compétence en management, pilotage financier, stratégie et marketing, et le Cordon bleu, sa connaissance du secteur de l'hôtellerie-restauration, ainsi qu'un rapport spécifique sur la gestion du revenu management et de l'expérience client. Il s'agit de proposer ce partenariat à Paris, avec des cours plus fondamentaux et plus typiques.

I. HUAULT rappelle que Dauphine a déjà un partenariat plutôt fécond avec le Cordon Bleu sur le volet Bachelor. La confiance entre les deux partenaires étant présente, Dauphine a souhaité développer ce MBA à un autre niveau.

Le Conseil approuve à 20 voix pour et 3 voix contre, le projet de création du diplôme MBA – Hospitality and Culinary Management (Management des arts culinaires et de l'hôtellerie).

- Projet de création d'un Certificat :
 - Certificat – Chef de projet Systèmes d'information (Product Owner)

S. DUIZABO indique que les systèmes d'information occupent une place de plus en plus importante. L'Université a déjà monté des programmes, notamment en gestion des systèmes d'information, qui marchent très bien. L'idée, c'est de compléter en proposant une formation plus courte – un certificat – notamment autour des nouvelles méthodes de management de projets qui s'imposent et pour lesquelles il y a une demande de montée en compétence.

Le Conseil approuve à 19 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention, le projet de création du Certificat – Chef de projet Systèmes d'information (Product Owner).

- Evolution de la dénomination et de la structure de l'Exécutive Master Conformité :
Evolution de la dénomination : L'Exécutive Master Expert Conformité devenant l'Exécutive Master Compliance

S. DUIZABO explique qu'il s'agit de changer le terme « conformité » par celui de « compliance », pour plusieurs raisons :

- le terme « conformité » ne reprend pas exactement toute l'étendue du terme « compliance ». Il y a une subtilité, qui n'est pas complètement neutre en termes de poste et de mission dans les entreprises,
- la question de la *compliance* n'est pas qu'une question d'expertise. Il s'agit de structurer un certificat, qui correspond à des blocs de compétences et à la nouvelle tendance de la réforme de la formation professionnelle.

Le Conseil approuve à 20 voix pour et 3 voix contre, la nouvelle dénomination de l'Exécutive Master Compliance.

Structure et tarifs :

- Certificat - Fondamentaux de la conformité devenant Compliance, éthique et anti-corruption
- Certificat - Sécurité numérique devenant Conformité numérique, données personnelles et cybersécurité
- Certificat - Aspects juridiques de la conformité devenant Conformité financière
- Certificat - Fraud Risk Management

S. DUIZABO propose de rendre plus cohérents et pertinents ces quatre certificats, en harmonisant les tarifs et en changeant leur nom. Il indique que l'Université a eu le plaisir d'accueillir l'ancien Premier ministre, Bernard CAZENEUVE, pour remettre l'un de ces certificats.

I. HUAULT ajoute que cela démontre le dynamisme du département Formation continue, qui a un rôle central dans la levée de ressources propres de l'Université. La Présidente propose de faire un vote groupé.

Le Conseil approuve à 19 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention, les nouvelles dénominations et les tarifs des 4 certificats sus-nommés.

2. Subventions aux associations généralistes et aux associations de filière

S. MAGE indique que, les conditions d'octroi des subventions, aux associations de filière, étaient encore un peu mal connues des assistantes de formation des étudiants. Il a fallu donc corriger beaucoup de montants, qui ne respectaient pas les montants maximums votés par le CFVE ou qui avait une absence d'éligibilité. Les autres commentaires émanent d'un des membres de la Commission Initiative :

- le premier concerne les voyages d'études : ce membre estime que les montants dédiés à ces voyages sont importants et qu'il faudrait être beaucoup plus raisonnable,
- le second concerne les subventions : elles devraient toujours être conditionnées à une participation extérieure ou privée.

Concernant les associations généralistes – sur le budget contribution de vie étudiante et campus –, la plupart des projets ont été jugés favorables. Lorsque cela a été jugé défavorable, les étudiants se sont montrés particulièrement responsables et ont été attentifs au financement des associations.

I. MAURY constate que la demande de l'association Dauphine Éloquence a été refusée et souhaite en connaître les raisons.

S. MAGE qu'il s'agit d'une association soutenue par Dauphine.

I. HUAULT ajoute qu'elle sera la Présidente du jury du prochain concours d'éloquence.

S. MAGE explique que, chaque année, il y a une subvention de fonctionnement de 800 €, qui leur a déjà été accordée. Dans ce cas précis, il s'agissait plutôt d'une demande de matériel : un appareil photo et un trépied. Or souvent, dans les universités, ce n'est pas éligible au matériel. Néanmoins, Dauphine a plus de marge de manœuvre ; donc lorsque la demande est liée à l'objet social même, cela est accepté.

M-J. BELLOSTA remarque que la colonne « observations » est inexistante sur le tableau des associations généralistes. Elle trouve cela dommage car cela permet de connaître le motif du rejet.

S. MAGE prend note de cette remarque pour les prochains tableaux.

L. HENRIOT demande ce qui justifie l'octroi de la subvention de 1 500 €, au parcours Droit des affaires, pour un tournoi de football.

S. MAGE indique que ce n'est pas la seule association de filière qui participe à un tournoi de football. C'est un événement extrêmement important et fédérateur, qui permet de revoir d'anciens diplômés. Pour ce dossier, il s'agit d'un tournoi organisé avec des partenaires du Master, avec d'autres étudiants en Droit des affaires notamment. L'octroi de cette subvention a effectivement donné lieu à un débat, à savoir si cela peut être éligible ou non. Mais il est un fait que le sport peut être un moyen de se voir dans un autre cadre, que professionnel.

L. HENRIOT souhaite connaître les coûts censés couvrir les 1 500 €.

S. MAGE répond que ce sont des coûts justifiés, même si elle ne les a pas en tête.

A V. RENAUDIN, qui demande si cela concerne également le football féminin, S. MAGE répond par la positive.

S. BOUTILLIER rebondit sur les coûts que cela peut générer et explique que l'organisation des tournois coûte très cher, ne serait-ce qu'en location d'infrastructures.

J. PIVETTA profite pour recommander aux administrateurs la participation au festival Séries Séries, à Fontainebleau.

S. MAGE indique que pour se faire, il faut se rapprocher soit d'Henri ISAAC, Responsable de la formation, soit du bureau de l'association pour leur faire la suggestion.

Le Conseil approuve à l'unanimité les subventions aux associations généralistes et aux associations de filière.

VII. Questions administratives et financières

1. Contrats et conventions

Les administrateurs ont reçu le tableau des contrats et conventions, signés par la Présidente.

2. Liste des marchés

N. PEJOUT présente un marché sur les trois initiaux car les échéances des deux derniers marchés ont été retardées, à savoir : marché de surveillance humaine des locaux et maintenance de matériels et équipements d'ascenseurs. Le marché qui est soumis au vote du Conseil d'administration, « mise en œuvre et l'exploitation d'une plateforme pédagogique numérique », est arrivé aujourd'hui à échéance et a été assuré par la société XXXXX, éditeur de la solution. Ce marché doit être reconduit pour pouvoir poursuivre cette activité pédagogique absolument fondamentale pour les étudiants et les enseignants.

A. SZTULMAN demande s'il s'agit de la plateforme « MyCourse » et si l'éditeur fait régulièrement évoluer la structure.

N. PEJOUT confirme que cette évolution est normale. Il s'agit de savoir maintenant si cet éditeur va encore une fois remporter le marché. Dauphine peut choisir un autre éditeur, et donc potentiellement une autre solution. Si c'est le cas, il y aura évidemment tout un accompagnement au changement, en termes d'appropriation des outils, notamment du point de vue des enseignants et de leur production.

I. MAURY pense que la durée de 72 mois (6 ans) est trop longue pour un support informatique, sachant que le secteur évolue vite.

N. PEJOUT répond qu'il était important de stabiliser les choses, tout en ayant la possibilité, de bénéficier des évolutions proposées par l'éditeur qui remportera le marché. Il faut prévoir des tranches fermes et optionnelles, afin de pouvoir moduler sur une période maximale de six ans, à charge pour l'éditeur de faire ses preuves.

V. RENAUDIN en déduit que l'Université n'est donc pas engagée pour six ans.

N. PEJOUT explique que l'Université pourra scinder la période des six ans, avec des tranches fermes, ce qui permettra de l'engager sur deux ou trois ans, maximum. Si cela donne satisfaction, des options pourront ainsi être déclenchées.

S. AIRIAU s'interroge sur le coût engendré.

N. PEJOUT indique que ce coût, aujourd'hui, est de 170 000 € TTC par an, soit sur six ans, environ 1 M€.

Le Conseil approuve à l'unanimité la liste des marchés.

3. Subventions à l'Association sportive Dauphine

S. BOUTILLIER informe les administrateurs des résultats sportifs de l'AS Paris Dauphine Compétition, qui a reçu le trophée de la meilleure AS d'Ile-de-France, puis la troisième AS de France en termes de résultats. Il indique que l'équipe de volley de Dauphine va représenter la France au prochain Championnat d'Europe. De ce fait, les coûts sont un peu supérieurs à ceux de l'année dernière. Il ajoute également que la valorisation, apportée par la formation Talents, permet de renforcer les équipes, notamment celles qui représentent Dauphine dans le cadre individuel.

I. HUAULT se félicite des excellents résultats sportifs de l'AS, des étudiants qui sont performants depuis plusieurs années maintenant.

Le Conseil approuve à l'unanimité les subventions à l'Association sportive Dauphine.

4. Tarifs des formations des personnels BIATSS, proposées pour le groupe régional de l'établissement d'enseignement supérieur organisées à l'Université

N. PEJOUT indique que, chaque année, sont votés les tarifs, proposés aux personnels administratifs pour des formations continues, des personnels en dehors de PSL qui viennent se former à Dauphine. C'est une démarche de mutualisation des actions de formation et une participation de l'Université au service public.

Le Conseil approuve à l'unanimité les tarifs des formations des personnels BIATSS, proposées pour le groupe régional de l'établissement d'enseignement supérieur organisées à l'Université.

I. HUAULT remercie les administrateurs d'avoir été présents.

Elle conclut et lève la séance à 20H35.

Isabelle HUAULT